

1. Informations sur l'aide à la locomotion

Type d'aide à évaluer		Modèle de l'aide récupérée	
<input type="checkbox"/> Fauteuil roulant manuel <input type="checkbox"/> Fauteuil roulant motorisé <input type="checkbox"/> Base de positionnement		Numéro de série de l'aide	
Date de la première prise de possession		Code RAMQ de l'aide (facultatif)	
Année	Mois	Jour	
Référez-vous à la date d'achat initial inscrite sur l'étiquette de l'aide.		Quel est l'âge de l'aide? Années Mois	
		Calculez l'âge de l'aide à partir de la date de la première prise de possession.	

Veillez conserver le numéro de série inscrit sur l'aide. Cette information pourrait être utile en cas de rappel.

2. Aide à la décision

**Si vous répondez « non », passez à la question suivante.
Dès que vous répondez « oui », passez à la section 3.**

- A) L'âge de l'aide est-il supérieur ou égal à :**
- 8 ans pour un fauteuil roulant motorisé ou pour une base de positionnement?
 - 5 ans pour un fauteuil roulant manuel?
- Oui Non
- B) L'aide est-elle désuète, présente-t-elle un bris majeur (bris de la structure de l'assise, rouille, visserie indémontable, etc.) ou est-elle insalubre (odeurs incrustées, infestation de punaises, etc.)?**
- Oui Non
- C) Les pièces et les composants nécessaires à la remise en état de l'aide sont-ils indisponibles ou de fin de série?**
Les fournisseurs doivent rendre les pièces disponibles pendant 5 ans suivant la fin du contrat.
Exemples : arrêt de fabrication des pièces, faillite ou fermeture du fabricant.
- Oui Non
- D) La durée de vie résiduelle de l'aide est-elle estimée à moins de deux ans?**
Cochez « oui » pour céder, démonter ou éliminer l'aide si ces deux conditions s'appliquent :
- la durée de vie résiduelle de l'aide est de moins de deux ans;
 - des réparations importantes pour sa valorisation sont imminentes ou prévisibles.
- Oui Non
- E) L'aide comporte-t-elle des caractéristiques hors norme la rendant difficilement attribuable à un nouvel usager?**
Exemples : dimensions bariatriques, dimensions pour enfants ou personnes de petite taille, cadre rigide.
- Oui Non
- F) L'aide présente-t-elle encore un potentiel de valorisation malgré son état?**
Vous pouvez valoriser une aide lorsqu'elle est susceptible de répondre aux besoins de la clientèle, malgré le coût de sa remise en état.
- Oui Non ▶ Peu importe votre réponse, passez à la section 3.

3. Décision

Dans un souci de développement durable, si vous jugez que l'aide évaluée peut encore servir, sa valorisation doit être privilégiée (exemple : valorisation d'une aide de 9 ans, en bon état, qui pourrait être attribuée à une nouvelle personne). Tenez compte de vos usagers, de la réalité de votre centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou de votre centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), de votre inventaire, de votre entrepôt, etc. Prenez une décision qui répond à vos besoins et qui respecte une saine gestion des fonds publics.

L'aide doit être démontée ou éliminée. L'aide doit être cédée. L'aide doit être valorisée.

Commentaires

Vous devez **obligatoirement** expliquer votre décision si vous avez répondu « oui » à la question F et que vous décidez de **ne pas** valoriser l'aide.

Informations sur la personne à l'emploi du service d'aides techniques

Prénom et nom		Fonction	
Signature			
X			
Nom de l'établissement			Date
			Année Mois Jour

Instructions

Contexte d'utilisation

Cet outil d'aide à la décision est réservé aux services d'aides techniques. Il sert lorsqu'une aide est récupérée à la suite du décès de l'utilisateur ou lorsque celui-ci cesse de l'utiliser (article 57 du Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie). **L'utilisation de cet outil est obligatoire si vous faites une demande de cession d'aide qui ne répond pas au critère d'âge.**

Section 1

Remplissez la section en fonction des informations sur l'aide retournée.

Section 2

- **Question A**

Si vous répondez « oui » à cette question, vous pouvez faire une demande de cession sans joindre ce formulaire.

Si vous répondez « non » et que vous décidez de céder l'aide, joignez ce formulaire à votre demande pour en faciliter le traitement.

- **Questions B, C et E**

Si vous répondez « oui », choisissez l'une des options proposées à la section 3. Vous pouvez choisir de ne pas valoriser l'aide.

- **Question D**

Veuillez tenir compte de l'état général de l'aide et de la disponibilité des pièces.

- **Question F**

Vous pouvez juger que le coût des pièces et des matériaux est trop élevé et que la remise en état n'en vaut pas la peine. Au contraire, vous pouvez juger que, malgré les coûts élevés de la remise en état, la valorisation de l'aide est nécessaire, puisqu'elle pourrait être réattribuée rapidement.

Section 3

Sélectionnez l'option qui répond le mieux à vos besoins : usagers, autres entités des CISSS et des CIUSSS, pièces en inventaire, entreposage, etc. Pensez aussi à respecter une saine gestion des fonds publics.

Demande de cession d'une aide

Veuillez joindre ce formulaire à votre demande **seulement si les critères de cession ne sont pas respectés.**

Si vous souhaitez obtenir une copie du *Guide de cession à titre gratuit d'une aide à la locomotion – Guide d'application* ou si vous avez des questions, communiquez avec le service d'assistance au assistance_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca.

Important

L'aide appartient à la RAMQ. Vous ne pouvez pas céder l'aide sans son autorisation.

Vous devez tenir à jour les statuts des aides en inventaire dans le service en ligne des aides techniques (SELAT), car la RAMQ ne peut pas céder une aide ayant le statut « attribué » ou « réservé ».

Pour vous aider :

- [Consulter ou mettre à jour un produit en inventaire \(ASDP\) \(gouv.qc.ca\)](#)
- Consulter le document [Définition des statuts](#)